

COMMISSION LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

Jeudi 3 novembre 2011

COMPTE-RENDU

NB. Les décisions sont indiquées en souligné.

Alain Rouxel présente les perspectives de travail à partir des dernières demandes et propositions qui ont été adressées à la commission.

1. La collaboration avec le Service du livre et de la lecture publique du ministère (SLL). Prévoir une nouvelle réunion avec son directeur, Nicolas Georges, avec qui les relations sont excellentes et qui a invité la commission pour une réflexion et une information sur un certain nombre de dossiers. « *Chaque année, un temps de rencontre avec le directeur du SLL est nécessaire.* » Deux possibilités : l'inviter à un Bureau ou organiser une rencontre avec le président de la FNCC et une délégation. L'invitation doit partir très rapidement.
2. Une chargée de mission, Marie-Christine Pascal, du ministère demande une collaboration pour une étude sur le bénévolat dans les bibliothèques. Il a été convenu de relayer cette demande. Elle souhaiterait une réponse rapide...

Le bénévolat

Simone Faulhaber demande si, parmi les élus présents, certains accepteraient d'être l'interlocuteur du ministère sur la thématique du bénévolat.

Catherine Bailhache note que, excepté quelques étudiants, il n'y a de bénévoles que dans les bibliothèques associatives, non dans les bibliothèques publiques. Elle suggère l'envoi d'un questionnaire aux collectivités adhérentes sur les collaborations entre associations et bibliothèques publiques.

Dominique Ducassou distingue les stagiaires (ou parfois des vacataires ponctuels) et les bénévoles. A Bordeaux, pour ce qui est du bénévolat associatif, un dispositif de portage à domicile a été mis en place, avec succès grâce à la forte implication des bénévoles. Mais ils ne sont pas directement présents dans les bibliothèques municipales. L'appui des maisons de quartier est ici important. Il cite aussi le "prêt de la voix" pour les mal voyants.

Jean-Jacques Paris suggère de s'intéresser également aux BDP.

Alain Rouxel souligne que les formes du bénévolat sont très nombreuses. Et souvent très précieuses dans les petites communes. Il y a aussi les associations comme Lire et faire lire... « *On peut proposer l'idée du questionnaire à Marie-Christine Pascal et lui demander les questions qu'elle souhaite voir y figurer.* » Ce dont se charge Hervé Reynaud.

Gérard Chambon prévient qu'il importe de ne pas confondre les bénévoles et les professionnels. « *Cette position de fond doit à mon sens apparaître clairement. Juste veiller à ce que cette démarche ne soit pas mal prise par les professionnels.* » C'est l'idée de la complémentarité et non de la substitution qui s'impose.

Simone Faulhaber note ici que le dispositif institué par le ministère "50 heures/50 bibliothèques" ne fonctionne pas très bien. La FNCC avait dit son impression que ce n'était pas tout à fait viable. Le dispositif va donc être revu...

Revenant à la question du bénévolat, **Dominique Ducassou** estime que la préoccupation majeure est celle de la relation entre bibliothèque pour tous et bibliothèque municipale, laquelle est souvent difficile même s'il peut parfois y avoir une stratégie de bonne entente. Sur la question de l'élargissement des horaires de bibliothèques, pour laquelle Bordeaux a bénéficié du plan du ministère (la ville en était collectivité pilote), elle a été l'occasion de vacation d'étudiants de la filière bibliothèque, et non de bénévoles.

Alain Coquart expose qu'en dix ans, sous l'effet de la professionnalisation des bibliothèques, le nombre de bénévoles a beaucoup diminué à Rennes, même si des collaborations ont continué. Il y a peu, une association quartier s'est proposé de partager certaines fonctions. Cela n'a pas tenu un an... « *C'est une question à traiter avec précaution. Il ne faut pas décréter mais, tout comme pour l'extension des horaires, mener un travail de fond préalable.* »

Catherine Bailhache fait remarquer que, quoi qu'il en soit, ce secteur associatif existe et est d'ailleurs parfois soutenu par les pouvoirs publics.

Simone Faulhaber conclut la discussion sur le bénévolat en notant qu'il serait important que le SLL entende les réflexions d'élus qui se sont ici échangées. Et que c'est intéressant pour la FNCC d'être présente dans cette réflexion sur le bénévolat.

Alain Rouxel résume : la FNCC accepte la demande de collaboration du SLL sur le bénévolat et proposera un questionnaire à ses adhérents.

*

Le livre et le numérique

Alain Rouxel expose le deuxième grand dossier : le livre et le numérique. Plusieurs points.

- *La loi sur le prix unique du livre*, qui a donné lieu à un gros de travail de la part de Vincent Rouillon et à un communiqué. La loi institue un Comité de suivi, auquel ne participe pas de représentants des collectivités. La sénatrice Colette Mélot, rapporteure de la loi, devait venir rencontrer la FNCC. Elle n'a finalement pas pu venir. Faut-il la réinviter ? Et la FNCC doit-elle encore intervenir sur ce sujet. Par exemple sur le cas particulier des bibliothèques publiques (que ces établissements d'intérêt général ne soient pas soumis au prix unique)... Peut-être.
- *Le Consortium d'achats numériques pour les bibliothèques et la rédaction d'un "code de bonne conduite"* sur ce champ. Contact doit être pris avec l'IADB (Interassociation archives, bibliothèques, documentation). Sur ce dossier, la BPI (Bibliothèque publique d'information), et donc le ministère, sont impliqués. « *Il faut continuer à travailler sur ce dossier. Si, sur ce point, il y a des initiatives, des réflexions dans vos collectivités, ce serait important que la commission puisse le savoir...* »
- *"Intercompréhension", formats et mutualisation*. Il y a aussi une demande de réflexion commune de la part de Pascal Visset, président de BIB 92, conservateur de la bibliothèque municipale de Sceaux, sur la question des formats des documents numériques des bibliothèques. L'enjeu est important car il s'agit de financements lourds. Il souhaiterait faire part de la réflexion et des expériences que mène BIB92 sur ce point ainsi que sur la vaste question de la mutualisation entre bibliothèques.
Autre sujet, *l'intercompréhension*. Une technique consistant à apprendre à comprendre des langues autres (sans pour autant pouvoir les parler), très développé dans les pays scandinaves où elle permet de se parler et se comprendre entre Finlandais, Suédois et Norvégiens. Des apprentissages de ce type, s'adressant à des adultes essentiellement et dont l'avantage est la rapidité des résultats, pourrait être développée dans les bibliothèques, lesquels semblent être le cadre le plus pertinent pour cela.
Contact sera donc pris avec Pascal Visset.

Sur la question de la mise en réseau, très importante dans le cadre des intercommunalités (partage de données, de documents, accès au e-livre...) **Dominique Ducassou** confirme qu'il s'agit là d'une question d'actualité, en lien avec la loi de réforme des collectivités, notamment pour ce qui concerne les intercommunalités. « *Cela pose la question de la volonté des intercommunalités qui n'ont pas la compétence culturelle de s'engager dans la mutualisation, prenant dès lors de fait une sorte de pseudo-compétence culturelle. Un vrai problème. Il faudrait procéder à un échange d'expérience avec les intercommunalités qui ont travaillé cette question de la mutualisation.* »

Alain Coquart note qu'il y a autant de cas que de situations. Il évoque l'essai d'un portail commun, à Rennes, une idée dont aujourd'hui plus personne de veut. « *En revanche, ce qui intéresse, c'est de mutualiser les animations...* »

Pour **Dominique Ducassou**, sans systématiser les choses, « *rien n'empêche un travail de gré à gré, par exemple pour mutualiser un catalogue. C'est le cas à Bordeaux, pour les bibliothèques universitaires qui souhaitent s'ouvrir à un plus large public. Et cela fonctionne très bien.* »

Au-delà, dit **Martine Veyssièrre**, « *cela interroge profondément le métier même de bibliothécaire* ».

Alain Rouxel conclut en inscrivant cette question de la mise en réseaux comme l'un des thèmes de réflexion de la commission.

*

Le Printemps des Poètes

Alain Rouxel rappelle le partenariat décidé avec le Printemps des Poètes. Vincent Rouillon a rencontré, la veille, le directeur artistique du Centre national de ressources de la poésie, Jean-Pierre Siméon. L'un des points de ce partenariat est le soutien de la FNCC à la création des labels "Ville en poésie" et "Village en poésie". Les critères à satisfaire pour les obtenir (cinq sur une quinzaine) ne sont pas très exigeants. D'ailleurs, peut-être faudrait-il qu'ils le soient davantage, du moins pour les grandes villes [une évolution que, depuis, Jean-Pierre Siméon a inscrite dans la charte].

« Sur ce partenariat, il y a eu des prises de position contradictoires du Bureau de la FNCC. Finalement, au lieu de présenter la collaboration comme un “partenariat”, il a été décidé que ce label serait mis en place “avec le soutien” de la FNCC. »

Maryse Pierson, directrice administrative du Printemps des poètes, cherche à créer un événement pour le lancement du label. Elle pense au Sénat ou au Congrès des maires...

Quant à la question du jury, elle est désormais close : il est constitué des personnes du Printemps des poètes et de Vincent Rouillon, à titre personnel (et non comme représentant de la FNCC). C’est satisfaisant. Reste la question du comité d’honneur. « Je propose que le président de la FNCC en fasse partie es-qualités. On en fera la demande cet après-midi, au CA. » [Ce qui sera accepté.]

Catherine Bailhache note que, pour ce qui est de la charte sur le breton, il faut une délibération municipale.

Vincent Rouillon confirme que, dans le cas de ce label, cela doit être décidé en conseil municipal.

Dominique Ducassou, qui raconte avoir vécu des conflits avec le Printemps des poètes, estime que c’est une très bonne chose que cela passe par un engagement municipal.

Alain Rouxel propose que soit demandé à ce que cette exigence apparaisse plus clairement [ce qui depuis a été fait].

Au-delà de la question du label, et convenant qu’il est trop tard pour que le Printemps des poètes puisse trouver place dans le prochain Congrès des maires, **Catherine Bailhache** trouverait pertinent d’inscrire quelque chose sur la lecture publique – par exemple la question numérique, celle des “liseuses” – au Congrès des maires 2012. « Cela ajouterait une dimension culturel au programme... »

Un souhait que partage **Dominique Ducassou** : La lecture publique intéresse toutes les communes. »
Est décidé d’en parler à l’AMF, l’année prochaine.

*

Label LIR

Alain Rouxel rappelle que l’idée d’un label, type “art et essai” pour les librairies est ancienne. La FNCC est partie prenante, à titre consultatif, du label LIR. La commission a d’ailleurs rappelé au ministère que beaucoup de librairies ne pouvaient répondre aux critères. De là l’idée du ministère de créer un second label, un peu au rabais, mais qui reste une forme de reconnaissance. C’est d’autant plus important que les librairies sont dans la tourmente. Quelle peut être maintenant ici l’action de la FNCC ?

Alain Coquart note qu’à Rennes, les libraires ont beaucoup de mal à obtenir les avantages fiscaux liés au label LIR, pourtant décidés par la municipalité. **Catherine Bailhache** confirme la même difficulté à Guérande...

Cela sera signalé par la FNCC au ministère.

A propos des moyens d’aide aux librairies, **Catherine Bailhache** se demande s’il ne faudrait pas lever l’obligation de marché public pour les livres, dans la mesure où ils sont soumis au prix unique...

Dominique Ducassou rappelle qu’il y a eu une réflexion sur cette question à la DRAC Aquitaine. Mais cela relève de la recherche d’une logique de bonne concurrence.

Alain Coquart se dit défavorable à une suppression de l’obligation d’appel public. « Cela permet aux librairies d’accéder aux marchés publics, lesquels autrement sont emportés par les grossistes. C’est intéressant, car on voit aujourd’hui que Virgin, par exemple, est incapable de répondre à la demande. De plus, les bibliothèques participent à l’étude des appels d’offre, prenant en compte des exigences qui ne sont pas seulement financières. Le coût n’est qu’une part des critères. »

Sur les librairies en général, **Alain Rouxel** exprime l’idée d’inviter Guillaume Husson, le délégué général du Syndicat de la librairie française (SLF)...

Vincent Rouillon rapporte que Guillaume Husson, qu’il a récemment interrogé et qui souhaitait une rencontre avec la FNCC, a suggéré que ce soit le (nouveau) président du SLF qui soit invité, Pierre de Montchaland.

La question de cette invitation n’est pas tranchée.

*

Le Congrès de l’ABF

« La FNCC entretient de très bonnes relations avec l’ABF », dit **Alain Rouxel**. « Elle nous a informé que le thème du Congrès sera celui de la place des bibliothèques dans les politiques publiques. Nous sommes invités, le 14 novembre, à une réunion préparatoire au siège de l’ABF. Pour notre part, Simone Faulhaber et moi ne sommes pas disponibles. Faut-il accepter l’invitation ? Et qui pourrait s’y rendre ? » Pour lui, il va de soi qu’il faut être partie prenante. Mais de quelle manière ? Quoi qu’il en soit, la réponse doit être prise immédiatement.

Dominique Ducassou estime que la prudence est nécessaire. « *Nous sommes conviés. Il faut accepter, mais en tant qu'observateurs, sans peser sur les contenus. Il y a des commissions culture dans toutes les associations de maires. Ne pas se mettre en porte-à-faux.* »

C'est dans cet état d'esprit d'observateur que **Gérard Chambon** participera à la réunion préparatoire du 14 novembre.

*

Dominique Lahary, de l'IADB, souhaite une rencontre avec le président de la FNCC pour évoquer l'avenir des bibliothèques dans le contexte actuel des difficultés financières des collectivités. A transmettre.

*

Les éditeurs ? Autres thèmes de travail ?

Alain Coquart propose comme thème de travail à la commission la question des possibilités d'aides aux éditeurs locaux. « *C'est un thème que nous n'avons pas encore abordé. Et je crois que nous devons nous y pencher.* »

Dominique Ducassou évoque la politique forte de la région Aquitaine...

Vincent Rouillon suggère un label "Editions indépendantes de référence"...

Alain Rouxel estime qu'en effet le sujet est important. **Alain Coquart** est en charge de cette réflexion.

Martine Vessière se demande si l'illettrisme n'est pas également un thème important... **Dominique Ducassou** fait remarquer que cela relève de l'Education nationale, et donc pas des bibliothèques... A quoi **Martine Veyssièr**e répond qu'on sait bien que « *l'éveil au goût de lire ne se fait pas qu'à l'école* »...

Vincent Rouillon évoque la question de "l'écriture publique" (et non seulement de la lecture publique). Il y a un essor, en particulier grâce aux outils numériques et au fait que les internautes trouvent immédiatement un premier cercle de public...

En aparté, **Véronique Guyonnaud** dit que la commission communication aimerait que chaque commission de la FNCC fassent des propositions de sujets pour nourrir la rubrique "échos des adhérents" de la *Lettre d'Echanges*. Il est question de l'écriture publique : concours, ateliers d'écriture, etc.

*

L'animation de la commission livre et lecture publique de la FNCC

Alain Rouxel expose qu'il s'occupe de la commission depuis 2001 et la copréside, depuis 2004, avec **Simone Faulhaber**.

Simone Faulhaber : « *Or nous ne sommes plus élus. Il faut organiser le relais. Et je suis heureuse que vous soyez nombreux autour de cette table. Il y a du travail pour tout le monde. Peut-être faudrait-il choisir de référents pour certains dossiers...* »

Alain Coquart décline l'offre de prendre le relais, car il est trésorier de la FNCC et, de surcroît, ne sera plus élu en 2014.

Gérard Chambon propose de reconduire pour le moment Alain Rouxel et Simone Faulhaber tout en s'orientant vers plus de collégialité.

*

Pour l'avenir proche, il faut désigner une délégation pour rencontrer Nicolas Georges, directeur du SLL. **Simone Faulhaber** ajoute qu'il faudrait se revoir rapidement, par exemple autour du prochain Bureau (1^{er} décembre) et, à cette occasion, dresser la liste des grands thèmes de travail de la commission. La date du 30 novembre, de 12h à 15h est fixée.

Enfin, les membres présents de la commission s'engagent à rédiger, dès la fin de la présente réunion, un questionnaire sur le bénévolat à envoyer à tous les adhérents. Nicole Dazy s'occupera de l'envoi.

*Compte-rendu rédigé par
Vincent Rouillon, le 21 novembre 2011*